

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/215/...../F/2019-2020 POUR LA FOURNITURE DES REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE, DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES A USAGE HOSPITALIER, DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES D'OFFICINE ET DU PETIT MATERIEL DESTINES A L' HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE(HMK)

Date de publication : 15 / 04 / 2020

Date d'ouverture des offres : 04 / 02 / 2020

1. Objet du marché

L'Hôpital Militaire de Kamenge invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture des réactifs et consommables de laboratoire, des produits pharmaceutiques à usage hospitalier, des produits pharmaceutiques d'officine et du petit matériel destinés à l' Hôpital Militaire de Kamenge (HMK) dont les spécifications techniques sont reprises dans le Présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur les fonds propres de l'Hôpital Militaire de Kamenge, exercice 2019-2020.

3. Type de marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) tel que défini aux articles 37, 78 et 79 du Code des Marchés Publics en vigueur. Nonobstant, l'HMK se réserve le droit de ne pas commander tel ou tel autre item et d'arrêter le marché à n'importe quelle étape.

4. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité telles que prévues par le Code des Marchés Publics du Burundi dans ses articles 153 et 161.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être gratuitement consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'Hôpital Militaire de Kamenge, tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h00, Heure locale (GMT + 2) aux adresses ci-après : Quartier Mutanga I, Boulevard Mwezi GISABO, BP 5117 Bujumbura-Burundi, Tél : +257 22232844, E-mail : info@hmkamenge.org.

Le DAO pourra être obtenu à ladite Direction générale sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cent mille francs Burundais (100.000FBU) versés au compte n° 1123/099, ouvert à la BRB au nom de

l'Hôpital Militaire de Kamenge. Le bordereau de versement fait partie des pièces constitutives de l'offre.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit et moyennant accusé de réception à la personne Responsable des Marchés publics à l'HMK.

6. Garantie (Caution) de soumission

La garantie de soumission exigée est fixée, pour chaque lot, comme suit :

- Le lot n°1 est constitué par les réactifs et consommables de laboratoire dont la garantie de soumission de un million huit cent mille francs Burundais (1.800.000 BIF) ;
- Le lot n°2 est constitué par les produits pharmaceutiques à usage hospitalier dont la garantie de soumission est de trois millions de francs Burundais (3.000.000 BIF) ;
- Le lot n° 3 est constitué par les produits pharmaceutiques d'officine dont la garantie de soumission est de trois millions de francs Burundais (3.000.000 BIF) ;
- Le lot n° 4 est constitué par le petit matériel médical dont la garantie de soumission est de deux cent cinquante mille Burundais (250.000BIF)

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet lors de l'analyse des offres.

7. Présentation de l'offre

Les offres sous plis fermés sont placées, par lot, dans deux enveloppes séparées et cachetées. L'une des deux enveloppes renferme l'offre technique et l'autre enveloppe renferme l'offre financière. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et doit comporter l'adresse de l'Autorité contractante indiquée dans l'Avis d'Appel d'Offres et la mention apparente suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/...../F/2019-2020 POUR LA FOURNITURE DES REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE, DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES A USAGE HOSPITALIER, DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES D'OFFICINE ET DU PETIT MATERIEL MEDICAL DESTINES A L' HOPITAL MILITAIRE DE KAMENGE(HMK) ».

Avec mention que l'enveloppe ne doit pas être ouverte avant la séance d'ouverture des offres. « **A n'ouvrir qu'en séance publique du 09/02/2020 à 08H30** »

Les offres sont à présenter en langue française et établi en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres devront être soumises à Direction Générale du HMK à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 09/02/2020 à 08H00, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes.

9. DATE LIMITE DE DEPOT

Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la Direction Générale du HMK au plus tard le 04/02/2020 à 08H00. Toute offre déposée après l'heure et la date limite ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture, dans l'une des salles de réunions de l'HMK en date du 04/02/2020 à 8H30. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

11. DELAIS ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution pour la première commande se fera au plus tard le 10^{ème} jour calendrier à compter de la date de la notification définitive du marché. Les fournitures seront réceptionnées, pour chaque commande, par une commission de réception dans les magasins de l'Hôpital Militaire de Kamenge.

12. MONNAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale.

Les prix restent fermes, non révisables et non actualisables.

13. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : La conformité de l'offre technique, l'offre la moins disant dont le soumissionnaire a été qualifié, le délai de livraison plus courte ainsi que le délai de péremption plus long ou la période de garantie plus longue.

14. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction générale de l'Hôpital Militaire de Kamenge mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité des livraisons aux items tels que spécifiés dans le contrat.

Chaque réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourra être représentée à cette séance.

15. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction Générale de l'Hôpital Militaire de Kamenge au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 13 / 01 / 2020

**La Personne Responsable des Marchés
Publics à l'Hôpital Militaire de Kamenge**

**Dr Marc NIMBURANIRA
Colonel**

